

**SYNDICAT POUR L'ETUDE ET LA REALISATION DES TRAVAUX
D'AMELIORATION DE LA DESSERT EN EAU POTABLE DU SUD DEUX-SEVRES
(S.E.R.T.A.D.)**

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES
SECRETARIAT
LA CHESNAYE - 79260 SAINTE-NEOMAYE
Tél. 05.49.25.32.09 - Fax. 05.49.05.35.16

REUNION DU MARDI 5 JUILLET 2022

L'an deux mil vingt-deux le cinq du mois de juillet, à vingt heures trente, le Conseil Syndical, légalement convoqué, s'est réuni au SERTAD La Corbelière de SAINTE-NEOMAYE, sous la présidence de **Monsieur JOLLIT Daniel**, Président, en suite de la convocation en date du 13 juin 2022.

Nombre de membres en exercice : 29

ETAIENT PRESENTS :

MME	UGUEN Nelly	Déléguée de C.A. du Niortais
MM.	JOLLIT Daniel	Délégué de C.C. du HVS
	RAMBAUD Fabrice	Délégué de Celles sur Belle
	CACLIN Philippe	Délégué de Prailles-La Couarde
	CHANTREAU Michel	Délégué de C.C. du HVS
	MOINARD Philippe	Délégué de C.A. du Niortais
	TRICHET Jacques	Délégué de Saint Vincent la Châtre
	HOARAU Jean-Bernard	Délégué de Fressines
	CLERJEAU Pascal	Délégué de C.A. du Niortais
	BRETONNIER Pascal	Délégué de Celles sur Belle
	PUTEAUX Sylvain	Délégué de Melle
	TROCHON Patrick	Délégué d'Aigondigné
	PERGET Daniel	Délégué de C.C. du HVS
	LAIDET Philippe	Délégué suppléant C.A. du Niortais

ABSENTS EXCUSES :

MMES	GICQUIAUD Floriane	Déléguée de Melle
	BUARD Véronique	Déléguée de C.A. du Niortais
	LUSSIEZ Sonia	Déléguée de C.A. du Niortais
	ROUXEL Patricia	Déléguée d'Aigondigné
	MISSIOUX Marie-Pierre	Déléguée de C.C. du HVS
MM.	MARTINS Elmano	Délégué de C.A. du Niortais
	DIGET Jean-Pierre	Délégué de C.A. du Niortais
	LARGEAUD Roger	Délégué de C.C. du HVS
	DOUBLEAU Pascal	Délégué de C.A. du Niortais
	EMERIT Christian	Délégué de la Mothe Saint-Héray
	SABOURIN Jean-Marie	Délégué de C.C. du HVS
	LECOINTE Alain	Délégué du Syndicat 4B
	RODRIGUEZ Guillaume	Délégué d'Exoudun
	SIMON Jean-Manuel	Délégué de Beaussais-Vitré
	GUILLON Sébastien	Délégué de C.C. du HVS
	AUZURET Patrice	Délégué de C.C. du HVS

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur CACLIN Philippe

PERSONNALITE EXCUSEE :

Monsieur PECHARD Franck – Receveur Syndical

S O R

Ordre du jour :

- Adoption du procès-verbal du 5 avril 2022
- Château d'eau de la Villedé
- Extension de l'usine
- Convention pour la fourniture d'eau potable pour la sécurisation du Cébron – Avenant n°3
- Convention pour le contrôle des poteaux incendie – Production
- Groupement de commande électricité
- Intégration Saint Vincent la Châtre
- Intégration Syndicat d'eau de Lezay
- Rapport annuel 2021
- Liquidations judiciaires
- Décision modificative n°1 – SERTAD PRODUCTION
- Fonds de solidarité logement
- Compte personnel de formation
- AAC de la Chancelée – Dispositif Mon Territoire au Fil de l'Eau
- AAC de la Touche Poupard – Stratégie foncière
- Abonnés accueillants des réfugiés Ukrainiens
- Questions diverses

Tous ces points ont été discutés, la séance a été levée à 22h45.



Adoption du procès-verbal

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la réunion de Conseil Syndical du 5 avril 2022.

Château d'eau de la Villedé

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'une consultation a été lancée concernant les travaux de réfection du château d'eau de la Villedé sur la commune de La Mothe Saint Héray.

Voici le tableau des offres :

	Sans option			Avec option		
	Note prix	Note technique	Note globale	Note prix	Note technique	Note globale
RESINA	9,3	17	13,15	11,1	17	14,05
TSM	14,4	16	15,2	15,7	16	15,85
VERTICAL	8	16	12	6,5	16	11,25
DTS	20	16	18	20	16	18

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir l'offre de DTS et d'autoriser Monsieur le Président à signer les documents afférents au marché.

Extension de l'usine

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'une consultation a été lancée concernant l'extension de l'usine.

Voici le tableau des offres :

	FOURNIE/EGDC	SOC/ROTURIER
NOTE TECHNIQUE	16,5	15
NOTE PRIX (avec options techniques, variante financière)	19,07	20
NOTE GLOBALE	18,04	18
NOTE PRIX (avec options mais hors CAG)	18,9	20
NOTE GLOBALE	17,95	18
NOTE PRIX (avec options techniques, variante financière et hors CAG)	17,77	20
NOTE GLOBALE	17,26	18

Certains membres du Conseil Syndical regrettent que l'entreprise FOURNIE, basée dans les Deux-Sèvres ne soit pas retenue du fait de la répartition de la note finale à 60% pour le montant de l'offre et 40% pour la valeur technique.

Il a été décidé à l'avenir de répartir la note finale à 40% pour le montant de l'offre et 60% pour la valeur technique.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir l'offre de SOC/ROTURIER et d'autoriser Monsieur le Président à signer les documents afférents au marché.

Convention pour la fourniture d'eau potable pour la sécurisation du Cébron – Avenant n°3

Monsieur le Président informe l'Assemblée que la régie eau potable de la CCHVS propose un avenant n°3 ayant pour objet de modifier les modalités financières de la vente d'eau par le SERTAD et la régie eau potable CCHVS à la SPL du Cébron.

Les tarifs ont été fixés comme suit :

Volume sanitaire : 0.270 € HT/m³

Volume secours : 0.652 € HT/m³

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer cet avenant.

Convention pour le contrôle des poteaux incendie - Production

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'une partie du réseau d'eau potable du service production du SERTAD se trouve sur des communes dont la desserte en eau est assurée par la Régie des Eaux de la CCHVS. Ces réseaux peuvent être équipés à la demande des communes de poteaux incendie.

Cette convention permet de préciser les modalités de contrôle et maintenance des poteaux incendie raccordés au réseau de production du SERTAD et situés sur des communes où la desserte en eau est assurée par la CCHVS.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.

Groupement de commande électricité

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée qu'un G10 s'est tenu le 1^{er} juin dernier avec les Directeurs et Présidents des Syndicats d'eau du département afin d'analyser la situation du marché de l'électricité et d'organiser le groupement d'achat de fourniture d'électricité.

Il a été proposé lors de cette réunion la création d'un groupement spécifique pour les syndicats d'eau, en dehors du SIEDS, en faisant appel à un service spécialisé d'achat d'électricité indépendant des distributeurs susceptibles de répondre à la consultation.

Suite à la réponse par courrier du SIEDS du 15 juin dernier, une discussion a eu lieu à ce sujet, validant la création d'un groupement de commande spécifique.

Intégration Saint Vincent la Châtre

Monsieur le Président informe l'Assemblée que la commune de Saint Vincent la Châtre souhaite intégrer le SERTAD au 1^{er} janvier 2023.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'intégrer la régie des eaux de la commune de Saint Vincent la Châtre au SERTAD. De ce fait, l'actif et le passif de la régie des eaux de Saint Vincent la Châtre seront intégrés à ceux du SERTAD.

Intégration Syndicat d'eau de Lezay

Monsieur le Président informe l'Assemblée, qu'une rencontre a eu lieu entre le Directeur, les élus du syndicat d'eau de Lezay et ceux du SERTAD afin de définir les modalités d'intégration du syndicat. Les négociations sont toujours en cours entre les deux collectivités.

Une discussion sur ce sujet a eu lieu.

Rapport annuel 2021

Conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007, Monsieur le Président présentera au Conseil Syndical, le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du Service Public de l'eau potable concernant le SERTAD.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité de l'eau potable.

Liquidations judiciaires

Monsieur le Président informe l'Assemblée que suite à la liquidation judiciaire de la SARL Société Immobilière du Généteau, le restaurant de la Mine d'Or et l'entreprise CCM, une délibération doit être prise afin d'enregistrer l'effacement des créances.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider l'émission d'un mandat au compte 6542 afin d'enregistrer l'effacement des créances.

Décision modificative n°1 – SERTAD PRODUCTION

Monsieur le Président propose à l'assemblée de valider la décision modificative suivante :

Investissement dépenses :

21 – 2154 Matériel industriel 857.00 €

Investissement recettes :

040 – 28135 Installation générales, agencements, 71.00 €

Aménagements des constructions

040-28154 Matériel industriel 786.00 €

857.00 €

Fonctionnement dépenses :

042 – 6811 Dotations aux amortissements 857.00 €

Fonctionnement recettes :

64198 – Autres remboursements 857.00 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider cette décision modificative.

Fonds de solidarité logement

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le Fonds de Solidarité Logement (FSL) a été créé dans chaque département, sous la responsabilité du Conseil Départemental, pour accorder des aides financières aux personnes ou familles en difficulté afin de leur permettre d'accéder à un logement décent, de s'y maintenir et d'y disposer de la fourniture d'énergie d'eau, et de services téléphoniques.

Le FSL est financé par le département auquel peuvent s'associer les communes ou leurs groupements, la CAF, la MSA, les bailleurs publics, les distributeurs d'eau, d'assainissement et d'énergie ainsi que les opérateurs de services téléphoniques.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de participer financièrement au FSL pour un montant de 3 000 € prévu au budget 2022.

Compte personnel de formation

Monsieur le Président informe l'assemblée que le comité technique a rendu un avis favorable lors de sa séance ordinaire du 3 mai 2022 concernant le compte personnel de formation.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider les modalités de mise en œuvre du CPF et notamment les plafonds de prise en charge des frais de formation.

AAC de la Chancelée – Dispositif Mon Territoire au Fil de l'Eau

« Mon territoire au fil de l'eau » est un dispositif éducatif sur l'eau, porté par le réseau d'éducation à l'environnement GRAINE Poitou-Charentes, à destination du grand public et des scolaires. Il est le fruit d'une réflexion menée en 2016 notamment par l'EPTB Charente et Eau 17.

Il se divise entre des modules d'animations pour les scolaires, et des modules d'animations grand public s'adressant aux habitants et aux Elus. Il s'agit tout d'abord d'une « balade au fil de l'eau » (parcours libre avec des escales animées), puis d'ateliers (4 ateliers par groupe de 15 à 20 personnes avec inscription au préalable).

Les conditions pour pouvoir bénéficier de ce module :

- Être sur un territoire Re-Sources (obligation de l'Agence de l'eau Adour Garonne, qui finance ce dispositif)
- Compléter le reste à charge d'environ 20 % (pour un total annoncé de l'ordre de 12 000 €, pour 2 classes et un module grand public).

Deux communes peuvent bénéficier de ce dispositif en raison de leur situation sur l'AAC de la Chancelée : Melle et Saint-Romans-lès-Melle. A ce jour, 2 écoles sont déjà intéressées.

En plus du lien établi entre ces communes et le GRAINE Poitou-Charentes, le rôle SERTAD sera d'intervenir ponctuellement pour présenter les enjeux liés à la protection de l'eau au niveau local en direction des scolaires et lors de l'évènement grand public. Il sera également amené à participer aux réflexions sur le contenu de ce dernier.

Une participation financière du SERTAD peut également être envisagée pour financer une partie du reste à charge. Le Contrat territorial 2022-2026 dédié à l'AAC de la Chancelée prévoit au cours des 5 années de son programme d'actions, un financement de 4 500 euros dédiés à l'organisation de 3 évènements de sensibilisation auprès des habitants de l'AAC.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de participer au financement du reste à charge du dispositif, soit 1200 €. La ville de Melle prévoit de compléter la somme restante.

AAC de la Touche Poupard – Stratégie foncière

Le territoire de l'Aire d'Alimentation de Captage de la Touche Poupard fournit une ressource essentielle pour l'alimentation en eau potable des Deux-Sèvres. Or, sa qualité est menacée par les transformations agricoles, notamment par le déclin de l'élevage herbager au profit des grandes cultures, entraînant arrachages de haies et retournements de prairies, infrastructures agro-écologiques garantes d'une eau de bonne qualité. C'est pourquoi le SERTAD propose de mettre en œuvre des programmes d'actions volontaristes pour la reconquête de la qualité de l'eau : les programmes régionaux Re-Sources.

Lors du 2^{ème} contrat territorial Re-Sources 2014-2018, mener une stratégie foncière est apparu pertinent sur ce territoire. L'évaluation de ce contrat l'a confirmé. La poursuite de cette action s'est inscrite dans la stratégie foncière du 3^{ème} contrat pour :

- Acquérir les zones les plus sensibles pour leur conférer une gestion adaptée aux enjeux de qualité de l'eau et le développement de zones tampons ;
- Maintenir des surfaces en herbe en aidant le maintien des élevages herbagers par l'amélioration de l'outil de travail des éleveurs : optimisation du parcellaire agricole et facilitation des mouvements fonciers.

Dans ce cadre, la stratégie et les zones sensibles sur lesquelles agir en priorité sont en cours de précisions.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à 14 voix pour et 1 abstention de valider cette première étape dans la précision de la stratégie et des zones sensibles sur ce territoire.

Abonnés accueillants des réfugiés Ukrainiens

Monsieur le Président propose de facturer une consommation moyenne pour les abonnés accueillants des réfugiés Ukrainiens. Monsieur le Président demande à chaque commune de fournir la liste de ceux-ci.

Un courrier sera adressé au Président des Communautés de Communes pour leur soumettre le projet et leur proposer la même chose pour l'assainissement.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité qu'il sera considéré une consommation moyenne basée sur les trois dernières années pour les abonnés accueillants des réfugiés Ukrainiens.

Questions diverses

80 83

Les membres,



Le Président,



